

Le petit journal du stage

L'ÉCOLE À L'ÉPREUVE DU LIBÉRALISME

Sommaire

- L'école sous la coupe des marchés 2
- L'Approche Par Compétences 3
- Ne livrons pas nos élèves au LPC ! 4
- Que valent les tests PISA ? 5
- Le programme STAR 6
- Contre le pacte transatlantique Europe/États-Unis 7
- Le texte de lancement du collectif stop TAFTA 8

Déroulement du stage

N'oubliez pas de prendre l'attestation de présence au stage (la hiérarchie peut la demander) et de signer la feuille de présence.

Jeudi 20 novembre (salle 1-3-4)

- 9h-9h30 : accueil et présentation du stage
- 9h30-10h45 : intervention de Nico Hirtt : **L'école sous la pression des marchés**
- 10h45- 11h00 : pause
- 11h-12h : **Débat** entre les stagiaires et Nico Hirtt
- 12h-14h : **Repas partagé : apportez vos spécialités !**
- 14h-15h15 : intervention de Nico Hirtt : **«Compétences à l'école : travailleurs flexibles ou citoyens critiques ?»**
- 15h15- 15h30 : pause
- 15h30-16h30 : **Débat** entre les stagiaires et Nico Hirtt



Vendredi 21 novembre (salle 1-3-4)

- 9h-9h15 : accueil
- 9h15-10h45 : intervention de Nico Hirtt **sur PISA et le rapport STAR**
- 10h45- 11h : pause
- 11h-12h : **Débat** entre les stagiaires et Nico Hirtt
- 12h-14h : **Repas partagé : apportez vos spécialités !**
- 14h-14h30 : interventions de Daniel Rome d'ATTAC de Solidaires **sur l'accord commercial trans-atlantique TAFTA**
- 14h30-15h : **Débat** entre les stagiaires et Daniel Rome
- 15h- 15h15 : pause
- 15h15-15h30 : interventions de Catherine Lebrun de Solidaires **sur l'accord commercial trans-atlantique TAFTA**
- 15h30-16h : **Débat** entre les stagiaires et Catherine Lebrun
- 16h-16h30 : **Bilan** du stage

Petite sitographie

<http://www.sudeducriteil.org/>
<http://www.sudeducation.org/>
<http://www.skolo.org/>

<http://www.solidaires.org/>
<https://france.attac.org/>
<http://www.collectifstopafta.org/>

L'école sous la coupe des marchés

■ Les caractéristiques ou axes de convergence des politiques d'enseignement ■

Les 3 axes de la marchandisation de l'école

- **La privatisation marchande du service public d'enseignement** : l'enseignement est un secteur d'investissement pour détenteurs de capitaux et de placements durables et profitables, l'éducation comme marché, comme secteur d'investissement (pour écouler les excédents, les surplus de capitaux, un des points caractéristiques de la crise économique actuelle).
- **La TICE-mania** : utiliser l'école pour soutenir le marché

des TICE, l'éducation comme vecteur de croissance d'autres marchés (pour répondre à la surcapacité de production, autre point caractéristique de la crise).

- **L'école-entreprise** : instrumentaliser l'école pour qu'elle soit au service de l'économie, des entreprises, du marché du travail. Il s'agit d'adapter l'école aux besoins du marché du travail, d'utiliser l'éducation comme instrument au service de la compétitivité des entreprises.

Les autres axes ou caractéristiques des politiques d'enseignement

Ces axes découlent de deux volontés contradictoires du monde économique : freiner les dépenses publiques et instrumentaliser l'école pour qu'elle soit au service de la compétitivité des entreprises. Dit autrement : comment faire «mieux» avec moins ?

- **La dérégulation et la décentralisation des systèmes éducatifs**
- **Les compétences**
- **L'omniprésence de l'évaluation**
- **Ségrégations et inégalités territoriales**

Axe 1 : l'école comme marché

1 « Le forum de Washington (mai 2002) n'a plus laissé à ses participants le moindre doute que le commerce des services éducatifs n'est pas qu'une excroissance accidentelle visant à enrichir l'éducation par l'échange international, mais qu'il est devenu une partie significative du commerce mondial des services » (OCDE)

Axe 2 : la TICE-mania

2 « Le marché européen (des TIC) demeure trop étroit, trop fragmenté, le nombre encore trop faible des utilisateurs et des créateurs pénalisent notre industrie. (...) C'est pourquoi il était indispensable de prendre un certain nombre de mesures pour l'aider et le stimuler. C'est l'objectif du plan d'action "Apprendre dans la société de l'information" dont s'est doté la Commission en octobre 1996. Celui-ci a deux ambitions principales : d'une part, aider les écoles européennes à accéder au plus vite aux technologies de l'information et des communications ; et, d'autre part, accélérer l'émergence et donner à notre marché la dimension dont notre industrie a besoin » Edith Cresson

Axe 3 : L'école-entreprise

3 « L'objectif central de la réforme des systèmes éducatifs est d'aider l'Europe à devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable » (CE, Lisbonne 2000)

Le nouveau visage de «l'équité»

4 « La notion de réussite pour tous ne doit pas prêter à malentendu. Elle ne veut certainement pas dire que l'École doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées. Ce serait à la fois une illusion pour les individus et une absurdité sociale puisque les qualifications scolaires ne seraient plus associées, même vaguement, à la structure des emplois ». (Rapport Thélot, 2004)

Quelles compétences ?

5 « Les connaissances évoluent à un rythme tel que les écoles sont contraintes de se borner à doter les élèves des bases qui leur permettront de développer par eux-mêmes leurs connaissances dans les domaines qui les intéressent — il est en effet impossible de "tout" leur enseigner dans un monde où la somme de connaissances et d'informations augmente de manière exponentielle » (Eurydice)

Programmes

6 «Tous n'embrasseront pas une carrière dans le dynamique secteur de la "nouvelle économie". En fait, la plupart ne le feront pas, de sorte que les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin» [OCDE 2001]

→ Des textes de Nico Hirtt

«Les trois axes de la marchandisation scolaire» : <http://www.skolo.org/spip.php?article183>

«Eduquer et former sous la dictature du marché du travail» : <http://www.skolo.org/spip.php?article1631>

L'Approche Par Compétences (l'APC)

■ «Approche par compétences», «évaluation par compétences», «compétences de base», «compétences transversales», «socles de compétences», ... Le concept de «compétences» est devenu incontournable dans les écrits sur l'enseignement. Son succès est planétaire. Mais sous le couvert d'un discours parfois généreux et moderniste pourrait bien se cacher une opération de mise au pas de l'enseignement : sa soumission aux besoins d'une économie capitaliste en crise. ■

Compétence ?

1

• Sens classique dans le monde du travail

Aptitude à mener à bien une tâche d'une catégorie définie

• Sens classique en pédagogie

{Savoirs} (connaissances, savoirs-faire, attitudes) + expérience, qui permettent de mener à bien...

• Approche Par Compétences (l'APC) version «soft»

Capacité de mobiliser des «outils» en vue de...

• APC pure

...mener à bien une tâche complexe et inédite

2

Pourquoi l'Approche Par Compétences ?

«La question fondamentale qui se pose aux décideurs de l'enseignement dans les pays capitalistes avancés est donc la suivante : à quoi doivent ressembler les contenus et les pratiques d'éducation, en particulier pour les années d'école qui sont communes pour tous, si l'on veut que celles-ci répondent aux tendances lourdes des marchés du travail ? L'approche par compétences intervient comme un élément importante de la réponse à cette question, parce qu'elle permet d'atteindre un triple objectif :

- rapprocher le monde de l'enseignement du monde de l'entreprise ;

- recentrer la formation, de la maternelle à l'université, sur les exigences premières du marché du travail : l'adaptabilité et la mobilité des travailleurs ;

- résoudre la contradiction entre un enseignement largement commun (de l'école maternelle jusqu'à 12, 14 ou 16 ans, selon les pays) et un marché du travail de plus en plus polarisé.» (Nico Hirtt, *A qui profitent les compétences ?*)

« Pour quelles raisons ces compétences, somme toute assez classiques, se retrouvent-elles maintenant sur le devant de la scène ? C'est parce que les employeurs ont reconnu en elles des facteurs clés de dynamisme et de flexibilité. Une force de travail dotée de ces compétences est à même de s'adapter continuellement à la demande et à des moyens de production en constante évolution » [OCDE].

3

Une dimension européenne explicite

«Il se dégage, dans toute l'Union, une tendance claire en faveur d'un enseignement et d'un apprentissage axés sur les compétences et d'une démarche fondée sur les acquis de l'apprentissage. Le cadre européen des compétences clés a largement contribué à cette évolution. Dans certains pays, celui-ci a été au coeur de la réforme des politiques éducatives». (CE 2009)

4

Seulement les compétences de base

«Il s'agit en effet de réduire les objectifs de l'enseignement obligatoire à ce qui devrait constituer le bagage commun de personnes qui occuperont des emplois situés aux deux extrémités de la hiérarchie du marché du travail, des emplois aussi différents qu'un ingénieur et un vendeur de hamburgers. Ce plus petit dénominateur commun, ce sont les compétences de base, dont différents organismes, comme l'OCDE et l'Union européenne, se sont attelés à établir la liste. On y retrouve systématiquement les éléments suivants :

- capacité de communication dans la langue maternelle
- capacité de communication dans une ou plusieurs langues étrangères
- culture scientifique, technologique et mathématique
- alphabétisation numérique (utilisation d'un ordinateur)
- flexibilité et adaptabilité
- esprit d'entreprise» Nico Hirtt

5

Individualisation et formation tout au long de la vie

Il faut «préparer les citoyens Européens à être des apprenants motivés et autonomes [...] à même d'interpréter les exigences d'un marché du travail précaire, dans lequel les emplois ne durent plus toute une vie». Ils doivent «prendre en main leur formation afin de maintenir leurs compétences à jour et de préserver leur valeur sur le marché du travail» (Conseil européen, 2012 - CEDEFOP 2012)

6

Adieu M. le professeur ?

« Le développement de sources d'informations et de connaissances différentes va entraîner un déclin rapide du monopole des établissements scolaires dans le domaine de l'information et du savoir [...]

L'individualisation plus marquée des modes d'apprentissage - qui sont flexibles et induits par la demande - [...] annonce le déclin consécutif du rôle des enseignants, dont témoigne aussi le développement de nouvelles sources d'apprentissage, notamment par le biais des TIC » (OCDE 1998).

→ Des textes de Nico Hirtt

«L'approche par compétences : une mystification pédagogique» : <http://www.skolo.org/spip.php?article1099>

«A qui profitent les compétences ?» : <http://www.skolo.org/spip.php?article1098>

«Avons-nous besoin de travailleurs compétents ou de citoyens critiques ?» : <http://www.skolo.org/spip.php?article85>

«Quand les compétences n'ont plus rien de pédagogique» : <http://www.skolo.org/spip.php?article1316>

Ne livrons pas nos élèves au LPC !

- SUD éducation continue de penser que le LPC est pédagogiquement inutile voire même absurde, et qu'il constitue une menace pour les libertés individuelles et les garanties collectives des travailleurs. SUD éducation appelle les collègues d'élémentaire et de collègue à se réunir, à échanger et à combattre ce dispositif. La fédération SUD Education a lancé une campagne de boycott du LPC. ■

La complexité du Livret Personnel de Compétences a beaucoup été dénoncée, son manque de lisibilité et son intérêt pédagogique discutable aussi ; beaucoup moins les menaces qu'il fait peser globalement à l'échelle de la société. Pourtant, le LPC s'inscrit dans un processus de transformation profonde, sous l'influence du patronat européen, des systèmes éducatifs, de leur soumission aux attentes et besoins de l'économie mondialisée.

Au-delà, ce qui est mis en cause, ce sont les libertés individuelles et les garanties collectives. Ce que souhaite le patronat, c'est individualiser le rapport employeur-salarié en remplaçant progressi-

vement les qualifications collectives nationales (diplômes) par un livret détaillé de compétences individuelles avec lequel chaque travailleur et demandeur d'emploi irait se vendre, négocier son statut, ses droits et son salaire dans tout l'espace européen.

Le LPC est d'ailleurs la déclinaison française du dispositif Europass voulu par le patronat européen et instauré avec le concours des institutions européennes. Il s'inscrit dans une tendance qui s'est accélérée ces 15 dernières années et qui peu à peu habitue les équipes à enseigner par compétences et les élèves à ce que les détails de leur parcours scolaire soit fiché.

Evolution historique

Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues s'est imposé à partir de 2001 en Europe puis en France définissant les compétences à acquérir en langue vivante. En 2004, l'Europass est créé et ajouté au Passeport de Langues le Curriculum Vitae européen. En 2006, l'OCDE, sous l'influence de la Table ronde des Industriels européens, est à l'origine des huit compétences-clé recommandées par les institutions européennes. Sept compétences du socle commun français en sont un copié-collé. La huitième, "l'esprit d'entreprise", apparaît dans l'annexe du projet de loi d'orientation pour l'école. En 2008 est décidée la mise en concordance au niveau européen des diplômes et des certifications sous l'angle des compétences. En même temps, est instauré

en France le LPC qui enregistre les compétences scolaires et comportementales de chaque élève. Un autre livret "expérimental" englobe les compétences extrascolaires. En 2009, la loi instaure le "Passeport Orientation et Formation" numérique qui doit accompagner chaque élève de la cinquième à la terminale, permettant d'éditer automatiquement des CV et lettres de motivation. En 2012, l'Union Européenne recommande aux États l'utilisation de l'Europass pour valider les acquis d'apprentissage. Même tendance dans l'enseignement supérieur avec le "Processus de Bologne" et l'instauration d'un cadre européen de référence des qualifications qui, en France suite à un accord MEDEF-EN, intègre dans les enseignements de licence de 15 universités, les compétences-clé dans un pur langage d'entreprise.

Une grave menace à trois niveaux

→ **En matière de vie privée**, le LPC recueille de manière détaillée et numérique des données sur la vie scolaire et professionnelle des individus, ne respectant même pas le droit international. Nul ne peut garantir le devenir des nombreuses données sensibles qui sont saisies, notamment en raison de l'interconnexion des bases informatiques. La CNIL, créée en 1978, se montre de plus en plus permissive et se contente d'enregistrer les détenteurs de fichiers. Dans le monde du travail ensuite, comment accepter que le parcours scolaire et professionnel détaillé ainsi que les compétences de chaque individu puissent s'afficher sur l'écran d'un DRH ?

→ **Du point de vue du système éducatif**, le LPC change en profondeur sa fonction première. Depuis une vingtaine d'années, les lobbys patronaux européens agissent pour transformer l'école et l'adapter à leurs besoins. Ils influent sur la définition des compétences et connaissances que les élèves doivent acquérir et imposent des outils numériques de recueil. Le patronat se décharge ainsi, au frais de la collectivité, de sa propre responsabilité en matière de formation professionnelle. Mais surtout, peu à peu, l'école n'a plus pour mission de former des citoyens libres et égaux mais de formater les futurs salariés.

→ **Du point de vue du droit des travailleurs**, l'individualisation des compétences supprime les droits collectifs liés aux diplômes : là où la détention de ceux-ci suffisait pour être déclaré apte puis formé au poste de travail, il faut maintenant que les conditions même de son obtention soient validées par l'employeur. Plus grave, quand les parcours et les conditions de recrutement deviennent individuels, que les statuts se multiplient, alors :

- les diplômes, certifications et qualifications collectives deviennent caducs ;
- les contrats de travail adossés aux conventions collectives, les statuts et salaires garantis, le code du travail et ses inspecteurs ne protègent plus les salariés ;
- les syndicats et les conseils des prud'hommes peuvent difficilement défendre les salarié-e-s.

Au final, nul besoin pour le pouvoir économique et politique d'attaquer frontalement les garanties collectives. Il suffit d'instaurer de fait un rapport individuel entre salarié et employeur et que les contrats se négocient de gré à gré au regard du livret de compétence présenté. Mais c'est un rapport forcément inégalitaire. Le droit du travail et les conventions collectives ont précisément été créées pour compenser quelque peu l'inégalité des parties.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Numéro spécial de SUD éducation Créteil sur le LPC : <http://www.sudeduccreteil.org/Ne-livrons-pas-les-eleves-au.html>

Collectif National de Résistance à Base Élèves : <http://retraitbaseeleves.wordpress.com/autres-fichiers-de-len/livret-de-competences/>

Compétences et résistances, L'Émancipation syndicale et pédagogique hors série, N'Autre école, n°29, mai 2011

Que valent les tests PISA ?

■ Le service d'étude de l'Appel Pour une Ecole Démocratique (APED) a entrepris une analyse autonome et originale des données fournies par l'enquête PISA 2012. Ce travail confirme malheureusement la situation catastrophique de l'enseignement en Belgique et en France en matière d'équité sociale. Il apporte également des éléments nouveaux qui démontrent à quel point les mécanismes de ségrégation — sociale ou académique — sont importants dans la reproduction de ces inégalités scolaires. ■

Que mesurent les tests PISA ?

1 Depuis dix ans, les résultats des enquêtes PISA sont régulièrement brandis par les autorités des trente pays membres de l'OCDE, tantôt pour glorifier le travail du ministre de l'Education en place, tantôt pour démontrer le peu de succès des initiatives de son prédécesseur. Mais que mesurent réellement ces études ?

Les tests PISA sont chargés d'évaluer les compétences des élèves âgés de 15 ans dans trois domaines : la lecture, la mathématique et la culture scientifique.

Le choix de ces trois compétences découle sans doute pour partie de considérations techniques. S'agissant d'une enquête internationale chargée de produire des résultats comparables d'un pays à l'autre, il serait très difficile d'inclure des sujets trop étroitement liés aux caractéristiques locales. Une enquête calquée sur le modèle PISA mais portant sur l'histoire ou la géographie serait beaucoup plus difficile à concevoir. Mais le choix de se concentrer sur ces trois disciplines — lecture, math, science — et d'y évaluer des compétences opérationnelles — capacité d'utiliser les outils — plutôt que, par exemple, la culture générale ou la maîtrise conceptuelle, n'est évidemment pas neutre. Il résulte clairement des priorités politiques et économiques de l'OCDE. PISA a donc beau être, par son caractère international et standardisé ainsi que par la rigueur de ses procédures statistiques, un instrument de mesure extraordinaire, il ne faut cependant jamais perdre de vue qu'il ne mesure qu'un aspect étroit des missions éducatives de l'école, à savoir celles qui intéressent en priorité les milieux économiques.

Quels usages de PISA ?

2 Une fois qu'on dispose, pour un échantillon représentatif d'élèves, de points en mathématique, en science et en lecture, on peut en faire toutes sortes de choses. Par exemple on peut **calculer des moyennes par pays et établir ensuite un classement de leurs «performances»**. C'est l'usage le plus connu et le plus souvent discuté des évaluations PISA.

Un autre usage des performances moyennes consiste à **comparer**, non pas les pays entre eux, mais **l'évolution d'un unique système éducatif au fil des années**.

Des raisons d'être prudents

3 **Face au classement des pays selon leurs performances moyennes :**

Premièrement, PISA est donc un thermomètre qui ne mesure que certaines compétences ou savoirs particuliers ; beaucoup de « missions » explicites ou implicites de l'école échappent à son champ d'observation. Deuxièmement, PISA est un instantané à l'âge de 15 ans; rien ne permet de dire que le classement ne changerait pas si l'on interrogeait les mêmes élèves quelques années plus tard. Troisièmement, les écarts entre les pays sont faibles et leur place dans un classement est donc assez peu significative. Enfin, des auteurs ont souligné que les élèves de certains pays avaient davantage l'habitude d'être confrontés à des épreuves de type PISA que d'autres ; ce qui engendre évidemment un biais dans la mesure des compétences. Voilà donc au moins quatre raisons d'être extrêmement prudent face au classement des pays selon leurs performances moyennes et de ne pas en tirer de conclusions hâtives quant à la qualité supposée des systèmes d'enseignement.

Face à l'évolution d'un unique système éducatif au fil des années :

Là encore, il faut inviter à la retenue. D'une enquête PISA à l'autre, les questions des tests changent et, malgré toutes les précautions prises par leurs concepteurs, il est difficile de garantir que c'est bien la même chose que l'on mesure à chaque fois. D'autre part, on sait que depuis la publication des premiers résultats PISA, certains pays ont mis eux-même en place des épreuves d'évaluation du même type. Or, comme indiqué plus haut, ceci peut améliorer les résultats sans pour autant être le reflet d'une réelle progression des acquis. Aussi faut-il rester prudent devant des évolutions — vers le haut ou vers le bas — qui se chiffrent en quelques points sur l'échelle PISA.

→ *Le texte de Nico Hirtt «PISA : France et Belgique, champions de l'inégalité» à lire dans son intégralité*
ici : <http://www.skolo.org/spip.php?article1656>
ou à télécharger en pdf là :
http://www.skolo.org/IMG/pdf/dossier_pisa_fr.pdf

Le programme STAR (mesurer l'effet de la taille des classes)

■ La plupart des enseignant-e-s de terrain en sont convaincu-e-s : ils et elles travaillent mieux et obtiennent de meilleurs résultats dans de petites classes. Pourtant, depuis quelques années, il est de bon ton d'affirmer que le nombre d'élèves par classe n'aurait guère d'influence sur la qualité de l'enseignement. Si la thèse est compréhensible - et peu crédible - dans la bouche de décideurs politiques cherchant à justifier l'austérité budgétaire, elle devient plus troublante lorsqu'on la trouve brandie par des chercheurs en sciences de l'éducation ou par des militant-e-s de mouvements pédagogiques. Le consensus semble régner sur un point : une simple réduction du nombre d'élèves, sans réformer les pratiques, serait inopérante. ■

Le programme STAR

1 Le programme STAR (Student-Teacher Achievement Ratio) a été lancé en 1985 par l'Etat du Tennessee. Il a consisté à suivre une cohorte d'élèves pendant quatre années, depuis l'école maternelle (Kindergarten, l'année pré-primaire) jusqu'au third grade (troisième année primaire). Dans chaque école participante, le Département de l'Education du Tennessee a réparti aléatoirement les élèves et les enseignants en trois types de classes : les petites classes (généralement 13 à 17 élèves), les classes normales (comptant typiquement 22 à 25 élèves) et les classes normales assistées d'un aide-enseignant à temps plein (composées également de 22 à 25 élèves). L'ampleur de l'étude STAR est immense : 11 600 élèves au total ont été suivis (mais pas toujours durant quatre ans, puisque des élèves ont pu changer d'établissement scolaire durant la durée de l'enquête). Parmi eux, 1 842 sont restés dans le même type de classe pendant quatre années et 2 571 sont restés dans le même type de classe durant les trois premières années primaire (le Kindergarten n'étant pas obligatoire au Tennessee).

Chaque année, les élèves de l'étude STAR ont été testés en lecture et en mathématiques au moyen du Stanford Achievement Test et du Tennessee Basic Skills First Test.

Les petites classes, ça marche mieux !

2 Dès les premières publications de résultats, STAR a montré que les élèves des petites classes surpassaient les élèves des classes normales et des classes avec aide, et ce dans toutes les zones géographiques et dans toutes les années d'étude. En revanche, les élèves de classes avec un aide-enseignant plein-temps n'obtenaient pas de résultats significativement supérieurs à ceux des élèves de classes normales.

Les enfants d'origine populaire, premiers bénéficiaires des petites classes

3 Un des résultats les plus intéressants de l'étude STAR c'est que le bénéfice des petites classes est particulièrement sensible dans les écoles «inner-city» comptant de grandes concentrations d'élèves «de couleur» et de milieux pauvres. Jeremy Finn et Charles Achilles ont par exemple montré que, dans la plupart des comparaisons, le bénéfice des élèves «de couleur» était deux à trois fois celui des «blancs». De même, les recherches réalisées en 1997 par Alan Krueger sur les données de l'étude STAR ont abouti à la conclusion que les élèves les plus faibles, «de couleur» et pauvres, profitaient le plus des petites classes. [FINN 1999, KRUEGER 1999]

Blatchford

4 STAR a inspiré une étude similaire réalisée par Peter Blatchford de l'Institute of Education de l'Université de Londres. Lui et son équipe ont suivi deux cohortes de 8 000 élèves durant leurs trois premières années d'école fondamentale (4 à 7 ans). Leur étude a mis en évidence des gains mesurables dans les tests de lecture et de mathématiques chez les enfants de petites classes. En lecture, le niveau des résultats descend régulièrement quand le nombre d'élèves passe de 15 à 30. En mathématique, on observe une amélioration des résultats dès que le nombre d'élèves passe en dessous de 25. En lecture, une réduction du nombre d'élèves de 25 à 15 représente un gain d'une année pour les enfants les «moins bons» et un gain de cinq mois pour tous les autres.

Des observations systématiques menées dans deux échantillons de grandes (30 élèves) et de petites classes (20 élèves) ont montré que les élèves des petites classes communiquaient davantage avec leur instituteur, qu'ils étaient plus souvent l'objet de l'attention du maître, jouaient un rôle plus actif, posaient plus de questions et répondent plus souvent aux questions du professeur. L'analyse détaillée a également montré que dans les petits groupes l'enseignant avait une meilleure connaissance de chaque élève, qu'il répondait plus efficacement aux demandes de chacun. En résumé, Blatchford estime que «dans les petites classes les enfants ont plus de chance de recevoir une aide à l'apprentissage de la part de l'enseignant». [BLATCHFORD 2000]

Conclusions

5 Si l'étude STAR et celle de Blatchford sont tellement importantes, c'est d'abord en raison de leur haute tenue scientifique.

Ces études établissent de manière irréfutable trois faits cruciaux. Premièrement, la réduction de la taille des effectifs scolaires dans les premières années d'enseignement est bel et bien un facteur crucial de réussite scolaire, toutes choses étant égales par ailleurs. Deuxièmement, les effets d'une réduction initiale de la taille des classes sont durables et semblent même augmenter au fil des années d'étude. Enfin, troisièmement, les deux études s'accordent sur le fait que la réduction de la taille des classes permet de réduire considérablement les écarts entre enfants de différentes origines sociales. Dans la perspective d'une volonté de démocratiser l'enseignement ce résultat est évidemment d'une importance extrême.

→ Le texte de Nico Hirtt «PISA : La preuve par STAR» à lire dans son intégralité

ici : <http://www.skolo.org/spip.php?article89>

Contre le pacte transatlantique Europe/États-Unis

- **Tract de Solidaires** : <http://www.solidaires.org/article48961.html> ■
- **Appel unitaire** : Les citoyens d'Europe contre le traité transatlantique : <http://www.solidaires.org/article48529.html> ■
- **Le journal de Solidaires** (4 pages) **pour comprendre les enjeux** : <http://www.solidaires.org/article49103.html> ■

La Commission européenne et les États-Unis négocient actuellement un traité dit de "libre-échange" le TAFTA (Transatlantic Free Trade Area) dans la plus grande discrétion. Cet accord représenterait un très grand danger pour les populations et l'environnement.

Les multinationales dictent leur loi contre les droits sociaux

Ce traité économique fera du libre-échange sans entrave la règle absolue en matière de droit. La hiérarchie des normes juridiques et des lois serait complètement remise en cause. Les lois du travail, les droits sociaux... des États membres de l'UE seraient considérablement menacés. Ainsi, les principes de liberté du commerce s'imposeraient devant le droit du travail, de l'hygiène et de la sécurité... Toute multinationale considérant qu'un droit existant fait opposition à ses droits à commercer, s'implanter, faire du profit aurait les nouvelles règles du droit pour elle.

Cette nouvelle hiérarchie juridique permettrait d'accroître le dumping social partout : droit du travail, protection sociale, assurances sociales... Ils en ont rêvé, le TAFTA le ferait !



Plus encore, au nom d'une concurrence jugée « déloyale », des entreprises privées pourraient attaquer tel ou tel État si elles jugent qu'il protège un secteur ou que ses lois en matière de temps de travail, de minimum salarial etc. constituent un obstacle à son implantation dans le pays et donc à la « concurrence libre et non faussée » !

Et l'accord ne prévoit pas de préciser les secteurs auxquels il s'applique, ce qui veut dire que tout ce qui n'est pas explicitement exclu est dans l'accord. Ainsi, si dans les secteurs publics, éducation, santé, transport, etc. l'accord ne fait pas explicitement l'objet de précision, ces secteurs peuvent être l'objet du commerce des multinationales demain et être menacés de privatisations.

Ce traité est donc un Cheval de Troie pour le capitalisme en Europe et aux États-Unis. Il pourra s'en servir pour s'attaquer « aux marchés » qui sont encore relativement protégés par les législations concernant les services publics. Il s'agit ni plus ni moins que d'une privatisation des services publics qui en jeu !

La crise écologique aggravée

Mais les menaces sont très grandes dans de nombreux autres domaines : écologie et protection des ressources, agriculture, OGM... La fracturation des sols et leur pollution pour en extraire du gaz de schiste ne poseraient plus de problème au nom des mêmes principes car les lois qui peuvent protéger l'environnement pourront très bien être considérées comme des barrières « non tarifaires », mais des barrières quand même, donc comme étant contraires aux accords signés dans le cadre du grand marché transatlantique. Ils s'attaquent aussi à notre santé ! Les normes sanitaires d'exportation voleraient elles aussi en éclat. Qui a envie d'avoir dans son assiette des poulets désinfectés avec des solutions chlorées comme c'est possible aux États-Unis ? Sans parler des OGM et des risques de libéralisation du commerce des produits toxiques... Qui plus est, la protection de la propriété privée intellectuelle étant plus forte outre-Atlantique, dont celle des brevets pharmaceutiques, ce pourrait être la fin des médicaments génériques moins chers...

Toutes et tous contre le TAFTA !

Ils essayent une fois de plus de nous mettre devant le fait accompli, ils enrobent de leur vocabulaire technocratique les rares informations qu'ils laissent filtrer sur ce traité. Pourtant les capitalistes organisent, en douce donc, une attaque complémentaire aux politiques d'austérité qui rappelle la violence des réformes de Thatcher en son temps et qui ont fait du Royaume-Uni l'un des premiers bastions du capitalisme triomphant.

Avec le Tafta, ce sera bien pire partout !

La résistance s'organise, des collectifs anti-Tafta voient le jour dans de nombreux pays en Europe et continuent de se multiplier en France à travers le territoire. L'Union syndicale Solidaires est membre de ces collectifs.

Les négociations ont commencé mais sont loin d'avoir abouti. Et dans un passé récent, les mobilisations ont fait échec à l'accord général sur le commerce des services (AGCS), aux discussions à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il est donc tout à fait possible d'atteindre notre objectif et de gagner.

Mobilisons-nous pour faire échouer ces négociations !

SOLIDAIRES 19 septembre 2014

Le texte de lancement du collectif stop TAFTA : le Grand marché transatlantique ne se fera pas

- Le site officiel du collectif national unitaire stop TAFTA : <https://www.collectifstopptafta.org> ■
- Les citoyens d'Europe contre le traité transatlantique, **Signez l'appel et déclarez-vous «hors TAFTA»**: <https://www.collectifstopptafta.org/citoyen-nes/article/toutes-et-tous-hors-tafta> ■
- Des vidéos pour expliquer et se mobiliser : <https://www.collectifstopptafta.org/materiels/article/videos> ■
- Un journal (4 pages) pour comprendre les enjeux : <https://www.collectifstopptafta.org/materiels/article/un-4-pages-pour-comprendre-les> ■

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA). Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC.

Ce projet de Grand marché transatlantique vise le démantèlement des droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole, et plus grave encore, la suppression des « barrières non tarifaires » qui amplifierait la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités.

Il conduirait à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. Ainsi, la production de lait et de viande avec usage d'hormones, la volaille chlorée et bien d'autres semences OGM, commercialisées aux États-Unis, pourraient arriver sur le marché européen. Inversement, certaines réglementations des marchés publics et de la finance aux États-Unis pourraient être mises à bas.

Cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché. Nous pensons tous que ce projet consacre la domination des multinationales européennes comme américaines. Pour certains il affirme également la domination des États-Unis. À coup sûr, il asservirait les peuples des deux côtés de l'Atlantique.

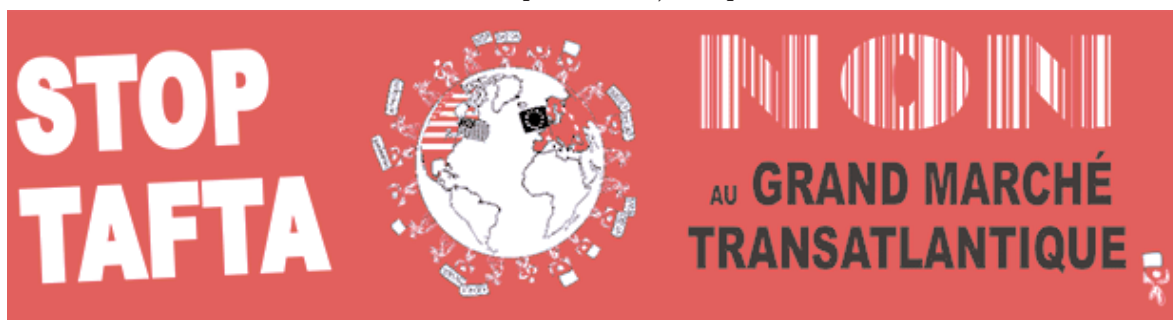
Ce projet pourrait introduire un mécanisme d'arbitrage privé « investisseur-État », qui se substituerait aux juridictions existantes. Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gênaient, permettant par exemple aux pétroliers d'imposer en France l'exploitation des gaz de schistes et autres hydrocarbures dits non conventionnels.

Une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà faibles des États à maintenir des services publics (éducation, santé, etc.), à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché, à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir

dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

Au-delà des échanges de marchandises, le Grand marché transatlantique achèverait l'ouverture à la concurrence des échanges immatériels. Le projet d'accord prévoit d'introduire de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, protection des données, indications géographiques et autres formes de la dite « propriété intellectuelle », faisant revenir par la petite porte le défunt ACTA (Accord commercial anti-contrefaçon), refusé en juillet 2012 par les eurodéputés, suite à une large mobilisation des citoyens européens.

Discrètement, de puissants lobbies européens et transatlantiques sont déjà à la manœuvre pour élaborer avec la Commission européenne, seule autorité en charge des négociations au nom de tous les États membres, les termes d'un éventuel accord d'ici 2015. À l'inverse, les citoyens, les mouvements sociaux, les parlementaires européens, n'ont pas accès aux informations sur les négociations en cours. Le secret sur les textes limite également les capacités des pays en développement d'intervenir, alors qu'un tel accord aurait des répercussions juridiques et sociales sur l'ensemble du monde.



Le Grand marché transatlantique serait une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux. Il ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde, avec le risque de régressions sociales, environnementales et politiques majeures. Nous avons réussi à mettre en échec l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en 1997, puis l'Accord commercial anti-contrefaçon en 2012, qui comportaient les mêmes dangers.

Citoyens et organisations de citoyens, nous voulons à présent stopper tous ensemble le Grand marché transatlantique et appelons à la mobilisation la plus large et la plus diverse possible, en lien avec les autres mouvements européens et états-unis, pour contraindre notre gouvernement et l'Union européenne de stopper ces négociations.